

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 21 MAI 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÉBVRE, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par Didier QUENTIN
M. Michel SERVIT représenté par Eva ROY
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
M. Jean-Paul CLECH représenté par Bernard GIRAUD
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

ETAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Florence DEAU a été élue Secrétaire de Séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 10 avril 2015,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs, accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- dans le cadre du projet d'aménagement de la déchetterie de ROYAN, sise rue d'Arsonval, d'approuver le contenu de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle communale, cadastrée section CI n°831 (telle qu'elle est reprise au plan de division de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), pour une superficie d'environ 1100 m², par la commune de ROYAN à la CARA,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention de mise à disposition,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de soutien financier entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Ville de Royan pour ses structures d'accueil petite enfance – enfance.

- d'approuver le projet de convention financière entre le Département de la Charente-Maritime et la Ville de ROYAN, pour la réalisation de travaux d'urgence de comblement de cavité sur la corniche de Foncillon,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le projet de convention,
- d'imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville de ROYAN au budget communal 2015.

- de modifier les crédits de l'exercice 2015 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
7788.321	Indemnité suite à dégâts des eaux à la Médiathèque (Acompte)		+ 15 644,00 €
7062.321	Vente de livres par la Médiathèque (braderie)		+ 1 463,50 €
6065.321	Achat d'ouvrages à la médiathèque	+ 17 107,50 €	
	<u>TOTAL</u>	+ 17 107,50 €	+ 17 107,50 €
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
	<u>Opérations réelles</u>		
2762.01	Remboursement TVA 2014 (Investissement Casino)		+ 3 462 ,17 €
020.01	Dépenses imprévues	+ 3 462,17 €	
	<u>Opérations d'ordre</u>		
2132.01	Remboursement TVA Casino		+ 3 462,17 €
2762.01	Remboursement TVA Casino	+ 3 462,17 €	
	<u>TOTAL</u>	+ 6 924,34 €	+ 6 924,34 €

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

○ Royan la Belle Epoque	4 900,00 €
○ Les Vieux Volants du Pays Royannais	500,00 €
○ Urban Glisse Royannaise	3 170,00 €
○ Les Saintaitiseurs	3 190,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

- d'attribuer la subvention d'un montant de 2 694,00 € à l'association ROC PLONGEE.

- d'attribuer les subventions « sociales et familles » suivantes :

○ AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE LA COTE DE BEAUTE	900,00
○ ASSOCIATION « UN HOPITAL POUR LES ENFANTS » CHU POITIERS	450,00
○ SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	1 500,00
○ SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer)	5 000,00
○ ROYAN SOLIDARITE (BANQUE ALIMENTAIRE)	850,00
○ ASSOCIATION « PARALYSES DE FRANCE » A.P.F	100,00
○ ASSOCIATION « LE SOIN DE SOI »	500,00
○ INSTITUT BERGONIE	1 000,00
○ ASSOCIATION « LES CLOWNS STETHOSCOPE »	130,00
○ ASSOCIATION DES « FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBROLESES DU POITOU-CHARENTES » (Antenne Charente-Maritime) AFTC Poitou-Charentes.	300,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

- d'attribuer une subvention de 53.168,40 € (cinquante-trois mille cent soixante-huit euros et quarante centimes) à l'Association « Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping », pour l'année 2015.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.) - Royan Shopping ».

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 41.400 € (quarante et un mille quatre cents euros) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », pour l'année 2015.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 70.000 € (soixante-dix mille euros) à l'« Association Générale de Pontaillac », pour l'année 2015.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'« Association Générale de Pontaillac ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 12 517 € (douze mille cinq cent dix-sept euros) à l'Association « Amicale du Personnel communal de la Ville de Royan », portant la subvention totale à 25 517 € (vingt-cinq mille cinq cent dix-sept euros).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Amicale du Personnel communal de la Ville de Royan ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention de 42 828 € (quarante-deux mille huit cent vingt-huit euros) à l'Association « Equilibre », pour l'année 2015.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Equilibre ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 11.329 € (onze mille trois cent vingt-neuf euros) à l'Association « Les Régates de Royan », portant la subvention totale à 51.829 € (cinquante et un mille huit cent vingt-neuf euros), pour l'année 2015.
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Les Régates de Royan ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

- dans le cadre de l'incorporation dans le domaine public communal des voies, des réseaux et des espaces communs du lotissement « Les Orangers », de prendre acte de la modification de la référence cadastrale de la parcelle à incorporer, désignée BP n° 566, en lieu et place de la parcelle cadastrée section BP n°556, indiquée par erreur,
- d'autoriser la poursuite de la procédure sous forme administrative pour le transfert des parcelles cadastrées section BP n° 553, BP n° 566, BP n° 563, BP n° 565, BP n° 569, BP n° 577, BV n° 167 et BV n° 168,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Député-Maire, habilité à procéder à l'authentification.

- de compléter le tableau des effectifs de la ville annexé au budget primitif de l'exercice 2015 comme suit :

GRADES	CATÉGORIE	POSTES Á OUVRIR
<u>Filière Administrative</u> Rédacteur Principal 2° classe	B	1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.
